



SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles -Force Ouvrière**
Maison des syndicats – 1 rue Sédillot – 67 000 STRASBOURG
03-88-35-24-22 et 06.31.08.76.78 snudi.fo67@orange.fr

<https://snudifo67.fr>

Déclaration CHSCTD du 30 septembre 2021

Monsieur le Directeur académique
Mesdames et Messieurs les membres du CHSCTD,

Ce 1^{er} CHSCTD de l'année se tient après les puissantes manifestations qui pendant tout l'été et cette rentrée ont réuni des centaines de milliers de personnes contre le passe sanitaire, que la **FNEC-FP-FO** qualifie de passe licenciement.

La **FNEC-FP-FO** apporte tout son soutien aux milliers de manifestants, ainsi qu'aux hospitaliers et personnels de l'éducation nationale suspendus ou qui vont être suspendus et demande l'arrêt des sanctions, leur réintégration et l'abrogation de la loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire.

Nous avons toujours revendiqué que tous les personnels qui le souhaitent puissent être vaccinés au plus vite, mais nous ne n'accepterons aucune mise à pied, aucune sanction pour les personnels qui ne souhaiteraient pas être vaccinés.

Avec son passe qui n'a de sanitaire que le nom, le président Macron entend balayer les garanties de protection des salariés des secteurs publics et privés face aux licenciements, continuer à détruire l'hôpital public et l'école publique, en attendant d'engager la réforme des retraites massivement rejetée en 2019 !

Instrumentalisant la pandémie, notre ministre, dans la ligne gouvernementale, entend poursuivre son offensive contre l'École Publique, les statuts et les conditions de travail des personnels en tournant le dos aux réalités du terrain. Les annonces du président Macron à Marseille n'en sont qu'une déclinaison supplémentaire.

Dès la rentrée 2022, dans 50 écoles marseillaises, les directeurs choisiraient les enseignants et disposeraient d'une prétendue autonomie pour adapter les horaires, les rythmes scolaires avec la participation « d'acteurs extrascolaires ». Il n'hésite pas à s'en prendre aux personnels des écoles publiques, « absentéistes » et « qui font trop la grève » : une véritable déclaration de guerre.

Mais qui a supprimé les postes depuis des années, qui a fermé des classes ? Qui n'a pas donné les moyens aux écoles et dans le second degré si ce n'est le gouvernement ?

Le ministre persiste dans son refus de créer les postes nécessaires pour alléger les effectifs par classe et améliorer le remplacement des enseignants absents. Il refuse de recruter en urgence en tant que fonctionnaires stagiaires la totalité des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires.

Le ministre oppose aux revendications de postes et de recrutement son énième protocole dit « sanitaire » avec sa cohorte habituelle de mesures inapplicables, de fermetures de classes faute de

personnels en nombre suffisant, fermetures qui ne peuvent que provoquer le retour de l'enseignement à distance rejeté par les personnels. Ce nouveau protocole sanitaire fera encore peser sur les collègues la responsabilité de la gestion de la situation créée par le ministre en les obligeant à s'adapter en permanence et ce sans moyens supplémentaires.

Pour la **FNEC FP FO**, le meilleur des « gestes barrières » c'est la création de postes, l'ouverture de classes et donc la baisse des effectifs.

Une politique telle que celle que mène le ministre ne pouvait qu'engendrer une rentrée chaotique et dégrader encore davantage les conditions de travail des personnels. La situation est catastrophique dans notre académie mais également au niveau national.

Le discours officiel de la hiérarchie, consiste à répéter, qu'il n'y a pas un manque de moyens mais un problème de gestion RH. Par conséquent n'est-il pas nécessaire de recruter en urgence des personnels administratifs afin qu'ils puissent accomplir correctement leurs missions ?

S'il n'y a pas un manque d'enseignants pourquoi recruter des contractuels pour le 1er degré dans le Bas-Rhin ?

Dès la première semaine de la rentrée, plusieurs circonscriptions de notre département ne disposaient plus d'aucun remplaçant, tous nommés à l'année sur un poste ou sur des morceaux de postes.

S'il n'y a pas de manque de personnels dans notre département, monsieur le directeur académique pourquoi, ne tenez-vous pas compte des préconisations de notre instance lorsque nous vous demandons de créer des postes pour régler les problèmes que nous relevons ?

Notre première visite de suivi de préconisations au collège d'Ostwald du 10 juin dernier faisant suite à notre visite du 11 octobre 2018 nous a montré que notre demande de création d'un poste d'adjoint de direction n'a pas été suivi et que les problèmes que nous avons pu alors relever du fait de cet absence n'ont pu être réglé 3 ans plus tard.

Nous avons également pu relever lors des premiers retours des questionnaires de suivi des préconisations envoyé aux différents établissements visités que les préconisations que nous avons pu vous faire à vous ou à vos prédécesseurs ne semble pas avoir conduit à une réelle prise en compte par la DSDEN. Nous espérons que les prochains retours montreront le contraire.

Actuellement, les collègues des établissements spécialisés non vaccinés, sont réaffectés sur des postes sans tenir compte de la distance et des temps de trajet. Les postes en ASH sont difficilement pourvus, un peu de souplesse aurait permis de ne pas aggraver la pénurie.

De la même manière, les infirmiers scolaires, exclus du Ségur, sont aujourd'hui considérés comme des personnels de santé et doivent posséder le passe sanitaire sous peine de sanctions alors même qu'ils exercent en milieu scolaire. Les personnels infirmiers sont déjà peu nombreux, ne peut-on pas faire preuve de bon sens les concernant ? Nous vous interpellions déjà sur leurs conditions de travail dégradées en raison de la crise sanitaire dans notre avis n°9 voté à l'unanimité lors du CHSCTD du 20 05 dernier. Je vous repose la question de cet avis monsieur le directeur académique : Que comptez vous mettre en place pour les aider à faire face à cette situation exceptionnelle ? Pensez vous que diminuer leur nombre en excluant ceux qui ne possèdent pas le le pass sanitaire soit la bonne réponse ?

Que dire de nos collègues PsyEN soumis à une invraisemblable obligation vaccinale et qui subissent de multiples convocations au Rectorat pour faire le point sur leur « situation vaccinale » ! C'est invraisemblable et inacceptable. Combien de temps cette mascarade va-t-elle durer ? Combien de temps le ministre va-t-il continuer à se voiler la face alors que nos collègues PsyEN travaillent dans les écoles au contact des élèves, des familles et des collègues qui, eux, ne sont pas soumis à cette obligation vaccinale.

Dans notre pays, il y a deux poids deux mesures. La **FNEC-FP-FO** condamne cette discrimination et les sanctions qui semblent pointer leur nez. Notre organisation ne les acceptera pas, jamais et structurera les collègues dans tous les secteurs du département afin qu'il n'y ait aucune suspension de nos collègues PsyEN ! Ces suspensions ne pourront se faire qu'aux détriments des élèves et des familles les plus fragiles. Monsieur le directeur académique, comment comptez-vous assurer la continuité de la prise en charges et l'orientation des élèves les plus en difficultés en l'absence de nos collègues ? Vous rendez-vous compte des conséquences sur les conditions de travail de leurs collègues qui vont en découler ?

Au quotidien, les secrétaires de circonscription gèrent le chaos lié aux absences, aux cas de Covid, au manque de remplaçants et ils apprennent qu'ils ne seront pas tous reclassés en catégorie B, malgré leurs années d'ancienneté et les missions de plus en plus nombreuses qui leurs sont confiées. Ne peuvent-ils espérer plus de reconnaissance ?

Quinze jours après la rentrée, de nombreux TZR sont encore en attente d'affectation et sont incités à démarcher eux-mêmes les établissements. De leur côté les chefs d'établissement n'ont pas tous les enseignants pour assurer les cours, ou sont parfois obligés de bricoler les emplois du temps des enseignants et des classes en jouant sur les quotités horaires disciplinaires, se plaçant dans une position délicate. Certains sont obligés de confier à nos collègues AESH des tâches qui ne font pas partie de leurs missions, faute de personnels.

Dans notre département, en contradiction avec la réglementation, de nombreuses ULIS ont plus de 10 élèves, et sont proches des 20. Dans ces dispositifs comme dans les classes ordinaires il manque des AESH. Comment s'en étonner alors même que leur récente revalorisation est insultante et qu'ils attendent encore un vrai statut ?

Non monsieur le Directeur académique, contrairement aux déclarations de notre hiérarchie, répétées comme un mantra, la rentrée ne s'est pas bien passée. Nous n'en avons jamais connue de pire. Sur le terrain les personnels ont bien conscience que les faits contredisent les affirmations et les opérations de communication de leurs supérieurs. Dans les établissements, dans les services, les personnels subissent une violence institutionnelle et un mépris inouï.

Ils sont épuisés et ne pourront pas supporter une année supplémentaire dans ces conditions. Les arrêts de travail se multiplient. Ce qui apparaît aujourd'hui comme une solution, en raisonnant uniquement en termes comptables et budgétaires, va se révéler très couteux humainement et ne fera qu'aggraver les difficultés. Il manque du personnel et ce n'est pas en maltraitant les rares personnels restants que la situation s'améliorera.

La **FNEC FP-FO** exige immédiatement :

- ▶ La création de tous les postes nécessaires,
- ▶ Le recrutement des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires et l'extension de cette liste à hauteur des besoins,

- ▶ Le respect de la réglementation en particulier sur les effectifs en ULIS et leur prise en compte dans les opérations de carte scolaire,
- ▶ Le recrutement des AESH nécessaires avec un vrai statut et un vrai salaire,
- ▶ La titularisation des contractuels recrutés,
- ▶ Le reclassement en catégorie B des secrétaires de circonscription,
- ▶ Aucune pression et aucune sanction contre les personnels en lien avec le passe sanitaire,
- ▶ L'augmentation de 20% de la valeur du point d'indice et l'augmentation indiciaire immédiate de 183€ nets mensuels pour tous,
- ▶ L'abandon de la loi Rilhac et du projet de création d'un emploi fonctionnel de directeur
- ▶ L'abrogation de la loi « de gestion de la crise sanitaire » instaurant le « passe sanitaire »

Pour la **FNEC FP-FO**,
Jacques Pousse